



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Université  
d'ORLÉANS

Référence : SAJ/C/2025-2

## LE PRESIDENT

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L124-1 à L124-6 ;

## DECIDE

**Article 1 :** Le Comité à l'Intégrité scientifique et à la Déontologie de la Recherche de l'université d'Orléans est composé comme suit :

- Monsieur William MAROIS, président du comité ;
- Madame Nathalie DION, maître de conférences, au titre des disciplines de Droit, Economie, Gestion ;
- Monsieur Philippe HAUGEARD, professeur, au titre des disciplines de Lettres, Langues, Sciences humaines ;
- Madame Magali RIBOT, professeur, au titre des sciences théoriques ;
- Madame Caroline WEST, professeur, au titre des sciences expérimentales.

## **Article 2**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 4 mars 2025

Le président de l'université

Eric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site intranet de l'université d'Orléans le : 12/03/2025  
Transmise au recteur de région académique le :

12/03/2025